

DEMOCRATIE ET INEGALITE DANS L'ACCES A L'EAU POTABLE PENDANT LES MOMENTS ORDINAIRES ET FESTIFS DANS LA VILLE DE GOMA, 2007-2018

1. Ass2 KATEMBO KASUNGU Jean-Baptiste 2. Ass1 MUHIMA SHINJA Alexis 3. CT SAFARI KISA Ladislav 4. Ass1 MUHINDO MUHAHI Godefroid

RESUME :

Notre travail concerne la thématique de la démocratisation de l'eau potable. Elle traite de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma. L'élite politique accède facilement à cette denrée, mais les pauvres gouvernés n'ont pas assez des moyens financiers pour y accéder.

Suite à cette préoccupation, nous nous sommes posés les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui explique l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma ?
- Quelle est la perception, tant pendant les moments festifs qu'ordinaires, de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable par la population de Goma ?
- Quelle est la conséquence de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma ?

En guise de réponse à ces questions, nous avons formulé les hypothèses de manière ci-après :

- ✓ L'échec de la décentralisation politique en RDC expliquerait l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma.
- ✓ La perception de la population face à l'inégalité dans l'accès à l'eau potable serait que l'élite politique provinciale accède plus facilement à ce service essentiel que les gouvernés.
- ✓ La conséquence de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma serait l'existence des maladies d'origine hydrique dans les ménages pauvres de la ville de Goma ;

Après analyse et interprétation des résultats, nous sommes parvenus à confirmer nos hypothèses. En effet, la figure n°1 révèle que les textes juridiques n'étant pas de stricte application (264%) font que l'échec de la décentralisation en RDC soit à la base de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma. La figure n°2 démontre que les habitants de Goma sont conscients de cette inégalité (290%). Et les conséquences de cette inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma sont les divergences voire les tensions et les maladies d'origine hydrique.

Mots-clés : Démocratisation, eau potable.

ABSTRACT

Our work concerns the theme of the democratization of drinking water. It deals with inequality in access to drinking water in the city of Goma. The political elite have easy access to this commodity, but the governed poor do not have enough financial means to access it. As a result of this concern, we asked ourselves the following questions: What explains the inequality in access to drinking water in the city of Goma? What is the population's perception of inequality in access to drinking water in the city of Goma? What is the consequence of the inequality in access to drinking water in the city of Goma? By way of answering these questions, we have formulated the hypotheses as follows: The failure of political decentralization in the DRC would explain the inequality in access to drinking water in the city of Goma. The population's perception of inequality in access to drinking water is that the provincial political elite has easier access to this essential service than the governed. The consequence of the inequality in access to drinking water in the city of Goma would be the existence of waterborne diseases in poor households in the city of Goma; After analysis and interpretation of the results, we managed to confirm our hypotheses. Indeed, figure n°1 reveals that the legal texts not being of strict application (264%) make that the failure of decentralization in the DRC is at the base of the inequality in the access to water. drinking water in the city of Goma. Figure 2 shows that the inhabitants of Goma are aware of this inequality (290%). And the consequences of this inequality in access to drinking water in the city of Goma are discrepancies and even tensions and water-borne diseases.

Keywords: Democratization, drinking water.

I. INTRODUCTION

La constitution du 18/02/2006 prévoit que le droit à un logement décent, le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique ne sont pas négociables surtout dans un pays riche sur le plan hydrographique comme la RDC (article 48).¹ Dans le but de matérialiser cette loi fondamentale concernant la desserte en eau potable, le parlement congolais a suffisamment légiféré, jusqu'à voter la loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces dont l'article 11 alinéas 10 prévoit que la construction et l'exploitation des microcentrales pour la distribution d'énergie électrique, l'aménagement des sources et puits d'eau est une attribution appartenant aux ETD.²

Par ailleurs, la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces prévoit aussi à son article 35 alinéas 8 que la production de l'eau potable pour le besoin de la province, est l'une des attributions des autorités provinciales.³

Malheureusement, la réalité sur le terrain dans la ville de Goma est en déphasage avec le prescrit de ces textes sus évoqués. En effet, cette ville consomme l'eau du lac non encore suffisamment traitée, car à la consommation cette eau est salée. Elle contient du sel qui la rend non potable. En plus, toutes les eaux de la pluie qui viennent de tous les 18 quartiers de Goma emportent des matières fécales et toute sorte de saleté jusque dans le lac Kivu d'où la Regideso puise de l'eau pour l'envoyer à la population sans être bien traitée, avec des tuyaux qui datent de longtemps. Or, une eau potable doit être insipide.

Certains pays aux ressources hydriques faibles comme l'Israël et l'Arabie Saoudite, connaissent un développement rapide car ils disposent des capacités financières et techniques pour réaliser les aménagements qui leur permettent de faire face aux pénuries, parfois au prix de graves problèmes environnementaux. Au contraire, des pays « riches en eau » comme la République Démocratique du Congo, mais sans ces capacités, peuvent connaître des graves problèmes sanitaires liés à l'eau. Il y a donc un lien direct entre la capacité à subvenir à ses besoins en eau potable et le niveau de développement ».⁴

C'est pourquoi pour accéder à l'eau potable dans cette ville, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, les riches recourent aux entreprises privées productrices de l'eau, qui la vendent énormément chère. Or, les riches sont très moins nombreux, car à en croire le PND – RDC « si l'incidence de la pauvreté nationale est estimée à 71,3% en RDC, elle varie de 41,6% (Kinshasa) à 93,6% (Equateur) selon les provinces. La comparaison géographique montre que, avec une incidence de pauvreté de 72,9%, le Nord-Kivu compte avec l'Equateur, le Bandundu, le Sud Kivu et la Province Orientale, parmi les 5 provinces les plus pauvres de la RDC. La guerre qui sévit dans cette province depuis plus d'une décennie n'est pas étrangère à cette situation d'extrême

¹La constitution du 18/02/2006 telle que modifiée à ce jour

² Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.

³ La loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.

⁴Annette Ciattoni, *Géographie*, éd. Hatier, Paris, 2009, p. 94

pauvreté ». ⁵ L'eau potable est vendue sur le marché sous le régime de la loi de l'offre et de la demande, où les pauvres n'y accèdent pas facilement tant pendant les moments de fêtes que lors des circonstances ordinaires. Alors que c'est l'un des services sociaux de base dont la population a besoin. Pratiquement pour avoir 20 litres d'eau potable produite par ces entreprises privées, il faut 3000 francs congolais pour y accéder.

Au regard ce qui précède, notre question principale est de savoir pourquoi les services sociaux de base ne sont pas équitablement accessibles dans la ville de Goma ?

De cette question principale, découlent les questions secondaires suivantes :

- a. Qu'est-ce qui explique l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma ?
- b. Quelle est la perception, tant pendant les moments festifs qu'ordinaires, de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable par la population de Goma ?
- c. Quelle est la conséquence de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma ?

Voici les hypothèses à cette préoccupation :

- L'échec de la décentralisation politique en RDC expliquerait l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma.
- La perception, tant pendant les moments festifs qu'ordinaires, de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable par la population de Goma serait que l'élite politique provinciale accède plus facilement à ce service essentiel que les gouvernés.
- La conséquence de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma serait l'existence des maladies d'origine hydrique chez les ménages pauvres de la ville de Goma ;

En amorçant cette recherche, nous avons pour objectif principal de démontrer le blocage de la démocratisation de l'eau potable dans la ville de Goma.

Ainsi, les objectifs secondaires sont les suivants :

- Relever la cause de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable par les habitants de Goma ;
- Expliquer la perception de l'inégalité pendant les moments festifs et ordinaires population urbaine face à l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma.
- Dégager les conséquences de cette inégalité dans l'accès à l'eau potable par les habitants de Goma ;

Cette recherche concerne une période qui va de 2007 à 2018 et porte essentiellement sur la ville de Goma qui est le miroir de la province du Nord-Kivu. Elle traite de l'eau potable, considérée comme l'un des services sociaux de base dans la vie humaine.

II. BREVE PRESENTATION DU MILIEU D'ETUDE.

⁵PND - RDC, Profil résumé Pauvreté et Conditions de vie des ménages, Province du Nord-Kivu, Mars 2009, P6

La ville de Goma est l'un des centres urbains de la sous-région des Grand-Lacs africains. Elle est située à l'Est de la République Démocratique du Congo située sur « la rive nord du lac Kivu, à 1500 mètres d'altitude dans la vallée du Rift. Elle est le chef-lieu de la province de la province du Nord-Kivu. Elle côtoie Gisenyi, à l'Est, une petite ville rwandaise aux plages de mica⁶ banc étonnement scintillantes ». Elle « est baignée dans la partie sud par le lac Kivu. Elle n'est traversée par aucune autre rivière ni cours d'eau ». Ce qui fait que l'eau consommée dans cette ville est issue de ce lac qui contient le gaz méthane et trop de sel. Par conséquent, elle devient de plus en plus un enjeu important au centre des contradictions entre les gouvernants provinciaux et les habitants de ce centre urbain.

III. CADRE METHODOLOGIQUE.

Pour atteindre notre objectif, nous avons choisi d'utiliser la méthode fonctionnelle appuyée par l'approche dialectique car l'eau constitue un objet de contradiction dans la ville de Goma.

En effet, sans verser dans la littérature, cette méthode cherche à identifier dans un système un élément qui est responsable du phénomène en étude. Dans le cas de l'échec de la démocratisation de l'eau en faveur de tous les habitants de Goma, l'échec de la décentralisation politique en RDC en est responsable. La décentralisation politique pose encore des sérieux problèmes dans ce pays, et c'est pourquoi le développement urbain est toujours conçu au niveau central. Le peuple n'étant pas valablement représenté à côté du maire, le budget de la ville n'est pas géré en toute transparence, car sans un contrôle juridiquement requis. Par ailleurs, cette pénurie de l'eau potable est à son tour la variable indépendante des maladies hydriques très graves dans la ville de Goma.

Quant à l'approche dialectique, celle-ci utilise les quatre lois que nous expliquons à travers la vie des habitants de Goma face l'insuffisance de la desserte en eau potable.

- **La loi de la connexion universelle** : l'inégalité dans l'accès à l'eau potable est liée à d'autres phénomènes sociaux de la ville de Goma comme l'égoïsme des gouvernants provinciaux, la corruption, l'enrichissement sans cause, la loi de l'offre et de la demande, etc. Ces phénomènes entretiennent des liens réciproques. Pendant la saison pluvieuse comme la saison sèche, l'eau potable est disponible à une quantité inférieure à 1000 m³/hab/an. Ce qui explique la pénurie qui gangrène la société de Goma ;
- **La loi du mouvement** : ces rapports entretenus entre ces phénomènes sus évoqués expliquent le conditionnement mutuel entre ces derniers, en ce sens qu'au fil de temps les stratégies pour accéder à l'eau changent. Parfois on consomme celle du lac ou celle de la pluie alors que les deux ne sont pas potables. Pendant la période pluvieuse, les habitants des quartiers périphériques de la ville de Goma descendent au lac pour puiser à leurs risques et périls, car le lac Kivu contient du gaz, mais aussi l'insécurité bat son plein surtout qu'on y va

⁶ Les micas sont une famille des minéraux, du groupe des silicates sous-groupe des phyllosilicates formé principalement de silicate d'aluminium et de potassium. Lire pour plus de lumière, <https://www.fr.m.wikipedia.org> le 28/10/2022.

⁷ <https://www.fr.m.wikipedia.org> le 28/10/2022

⁸ Emmanuel KYAMUSOKE BORAUZIMA, *Problématique de la promiscuité de logement et son impact sur la population du quartier Mapendo dans la ville de Goma en République Démocratique du Congo*, <https://www.memoireonline.com> le 28/10/2022

souvent à 3h du matin. Vu cela, les habitants de la commune de Karisimbi ont recouru aux tanks pour un approvisionnement quasiment stable, mais susceptible de favoriser la mauvaise conservation ;

- **La loi des contradictions** : cette situation est source des de conflits et quelque fois des tensions entre les gouvernants provinciaux d'un côté, et de l'autre, certains organisations de la société civile qui traînent la population dans la rue pour revendiquer le droit à l'eau potable. Malheureusement, qui est non potable vient souvent à quantité insuffisante. D'une part il y a les démunis qui accèdent difficilement à l'eau potable et celle du lac, et de l'autre on a les gouvernants provinciaux qui consomment l'eau potable parce que fortunés.
- **La loi du progrès par bond** : Ces tensions de tous les jours ont produit de changements sur le plan quantitatif, car certains entrepreneurs privés ont créé des entreprises dans le but de fournir l'eau potable aux habitants de Goma, même si celle-ci n'échappe pas à la loi de l'offre et de la demande. Mais aussi, le gouvernement provincial en collaboration avec la Regideso, l'ONG Mercycorps, l'ONGd Ymes-Grands lacs, etc. ont pris des décisions non satisfaisantes, certes, mais qui vont dans le sens d'apaiser les esprits d'une communauté sans eau. Par voie de conséquence Mercycorps a construit des bornes fontaines pour desservir Goma en eau du lac, pourtant salé. Et aujourd'hui les tensions ne sont plus visibles comme par le passé.

Cette méthode est appuyée par les techniques de recherche grâce auxquelles il y a eu collecte des données. C'est entre autres : l'observation libre, la technique documentaire et l'entretien libre.

- a. **L'observation libre** : nous avons depuis toujours une vie qui ne change pas, une croissance économique qui n'évolue pas. Mais la vie des acteurs politiques va bon train. Nous observons cette situation et cette expérience nous permet de compléter la collecte des données.
- b. **Le questionnaire d'enquête** : nous avons soumis un questionnaire mixte à un échantillon de 300 individus issus de notre population d'étude. Cet échantillon est constitué de 150 organisations de la société civile et 150 agents publics de l'Etat. Les premiers ont été sélectionnés grâce à l'échantillonnage par boule de neige et les seconds l'ont été grâce à l'échantillonnage par choix raisonné.
- c. **La technique documentaire** : nous avons consulté les livres et les archives qui ont des rapports avec le sujet (à la bibliothèque physique, sur internet et dans les différents services publics concernés) avec usage bien entendu des techniques de la critique historique;
- d. **L'entretien libre** : nous avons interrogé expert des finances publiques et agent de l'assemblée provinciale, cinq vendeurs de l'eau potable et la zone de santé de Karisimbi.

Vu qu'il n'existe pas de base de sondage fiable concernant notre population d'étude, nous avons estimé que la ville de Goma peut voir 1200 organisations de la société civile et agents publics de l'Etat qui ont des résidences ici.

Pour déterminer la taille de l'échantillon, nous avons utilisé la formule de RAM AHUJA,⁹ cité par SENGA MATABARO Abdoul, qui est la suivante :

⁹ SENGA MATABARO A., Dept optimization for financial performance from North-Kivu Microfinance Institutions, Thesis submitted in partial fulfillment of requirement for Master's degree in Finance, ULK, 2017, Kigali

$$n \geq \frac{N}{1+N(e)^2} \quad \text{où } n = \text{l'échantillon}$$

N= Population
e= marge d'erreur

Ainsi, en supposant qu'il y a 1200 agents publics de l'Etat et membres des organisations de la société civile, nous avons pris :

$$n \geq \frac{1200}{1+1200(0.05)^2}$$

$$= \frac{1200}{1+3} = 300$$

Les différentes variables permettant d'identifier les enquêtés sont contenues dans le tableau ci-dessus.

Tableau n°1. Les variables identifiant les enquêtés.

		Fréquence	Pourcentage
Sexe	Masculin	237	79,0
	Féminin	63	21,0
	Total	300	100,0
Tranche d'âges	18-35 ans	173	57,7
	35-45 ans	89	29,7
	45 ans et plus	38	12,7
	Total	300	100,0
Niveau d'études	D6	101	33,7
	G3	109	36,3
	L2	83	27,7
	DEA	4	1,3
	Docteur	3	1,0
	Total	300	100,0
Emploi	Agent public de l'Etat	150	50,0
	Membre de la société civile	150	50,0
	Total	300	100,0

Source : **Notre enquête sur le terrain.**

Concernant le sexe, il ressort de ce tableau que sur 300 enquêtés, 237 enquêtés soit 79% sont du sexe masculin contre 63 enquêtés soit 21% du sexe féminin.

Quant à la tranche d'âge, nous constatons dans ce tableau que sur 300 enquêtés, 109 enquêtés soit 36,3% ont un niveau d'étude de G3, 101 enquêtés soit 33,7% sont D6, 83 enquêtés soit 27,7% ont le diplôme de L2, 4 enquêtés soit 1,3% ont le DEA et en fin 3 enquêtés soit 1% sont docteurs.

Pour ce qui est du niveau d'études, ce tableau nous montre que sur un total de 300 enquêtés, 173 enquêtés soit 57,7% sont dans la tranche d'âge compris entre 18-35 ans, 89 enquêtés soit 29.7% sont dans la tranche d'âge compris entre 35-45 ans, 38 enquêtés soit 12.7% sont dans la tranche d'âge compris en 45 et plus.

Enfin, concernant l'emploi, ce tableau renseigne que sur un total de 300 enquêtés, 150 enquêtés soit 50% sont des Agents publics de l'Etat contre 150 enquêtés soit 50% qui sont engagés par les organisations de la société civile.

Toutes ces méthodes et techniques nous ont permis de collecter les données et de les expliquer pour obtenir les résultats ci-dessous.

IV. PRESENTATION DES DONNEES

a. L'échec de la décentralisation politique en RDC

Conformément au texte constitutionnel en vigueur en République Démocratique du Congo, qui a été complété par la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces la ville de Goma jouit d'une large autonomie de gestion. En effet, à l'article 35 alinéas 2, 7 et 8, de texte légal, il est prévu plusieurs attributions, dont « la production de l'eau potable pour le besoin de la province ».¹⁰ Ces textes souffrent du manque d'application, alors qu'en démocratie l'Etat de droit est un impératif incontournable. Cela est corroboré par la figure ci-dessus.

L'affaiblissement des lois du pays a des conséquences très grave lorsqu'il devient monnaie courante comme c'est le cas en RDC. Mais sous d'autres cieux, les textes juridiques sont de stricte application ; et, par conséquent, les choses vont bon train. L'exemple de l'Afrique du sud est illustratif de ce qui précède. En effet, « 12 à 14 millions d'habitants, soit près d'un tiers de la population du pays n'avait pas accès à l'eau potable à la fin du régime d'apartheid en 1991. En inscrivant le droit à l'eau pour tous, dans la constitution, le régime présidé par Nelson MANDELA a engagé une nouvelle politique en faveur des anciennes populations noires discriminées et pour le développement durable ».¹¹

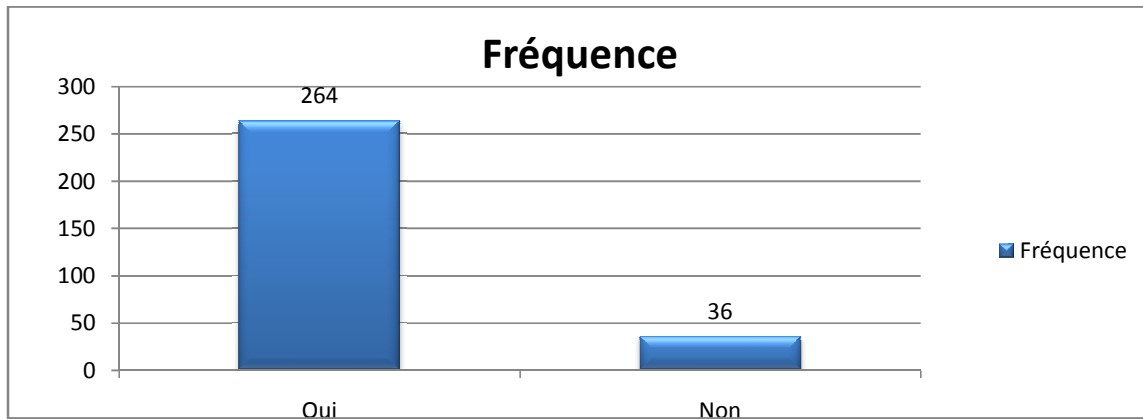
La carence en eau potable se diffère selon qu'on est ou pas dans une zone à forte densité. Ainsi, « dans une région à forte densité, lorsque la disponibilité de l'eau est inférieure à 1000m3 d'eau/habitant/an, on parle de la pénurie. Tandis que dans une région où cette disponibilité est inférieure à 1700m3/habitant/an, on parle du stress hydrique ».¹² Le cas de Goma relève de la pénurie d'eau potable.

¹⁰ La loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.

¹¹ Jacqueline JALTA et alii, *Sociétés et Développement durable*, éd. Magnard, Paris, 2010, p. 102

¹² *Id.*, p.94

Figure n°1. Non applicabilité des textes juridiques.



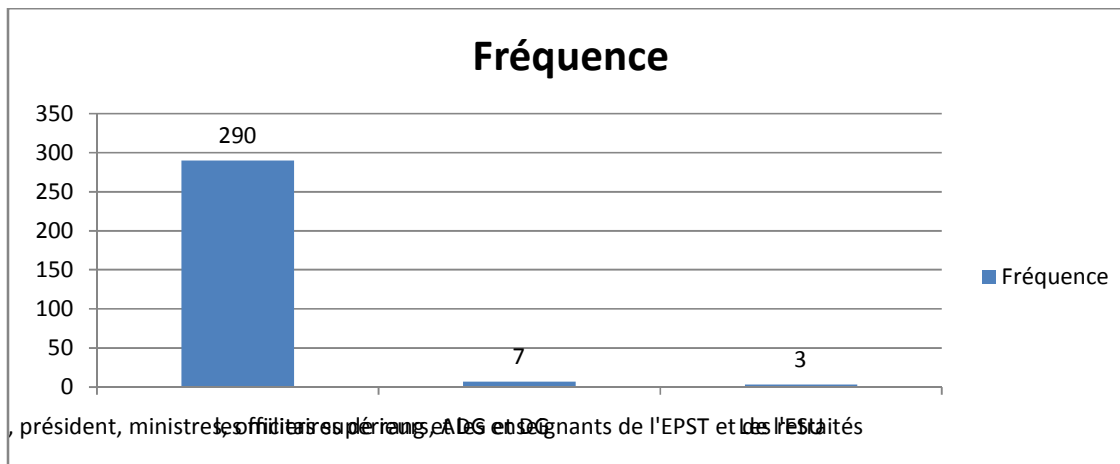
Source : Nos analyses sur SPSS et Excel

Cette figure prouve que sur 300 enquêtés 264 enquêtés soit 88 % disent que les textes juridiques ne sont pas de stricte application, contre 36 enquêtés soit 12% qui disent que ceux-ci sont de stricte application.

b. La perception de la population de Goma face à l'inégalité dans l'accès à l'eau potable

L'enquête qui a été menée prouve que notre échantillon connaît pertinemment bien les catégories les plus capables d'accéder aux services sociaux de base dont l'eau potable, comme nous l'indique la figure ci-dessus.

Figure n°2. Connaissance sur les catégories privilégiées dans l'accès aux services sociaux de base tant pendant les moments festifs qu'ordinaires dans la ville de Goma.



Source : Nos analyses sur SPSS et Excel

Commentaire : Sur un total de 300 enquêtés, 290 sujets soit 96.7% disent que ce sont les Députés, le Président de la république, les Ministres, les Officiers supérieurs, les ADG et DG qui bénéficient de ces services sociaux de base, 7 sujets soit 2.3% disent que ce sont les militaires de rang et les enseignants de l'EPST et de l'ESU et en fin 3 sujets soit 1% disent que ce sont les retraités qui les bénéficient. L'élite politique dont la résidence est établie à Goma n'éprouve aucune peine pour

acheter l'eau potable, car nantie d'argent. Et les entreprises productrices de cette eau en profitent dans un environnement où le capitalisme outrancier et anémique bat son plein. Ce tableau ci-dessous reflète les entreprises productrices de l'eau potable dans la ville de Goma.

N°	Entreprise	Le nom de l'eau	Localisation	Prix /litre	Obs
1	Premidis	La vie	Commune de Karisimbi	1200FC	
2	Jibu	Jibu	Commune de Goma	300FC	
3	Kilimandjaro	Kilimandjaro	Commune de Karisimbi	250FC	
4		Majiyetu	Sake	150FC	

c. Les conséquences de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable

Selon les experts de la zone de santé de Karisimbi, la consommation de l'eau du lac par la population de Goma est un facteur explicatif de l'omniprésence des cas de la fièvre tifoïde qui ravage cette ville. En effet, la République Démocratique du Congo ne souffre pas de stress hydrique. C'est seulement sa politique de l'eau qui, depuis longtemps, fait défaut. Autrement dit, la menace n'est pas quantitative dans ce pays qui possède une hydrographie importante. D'ailleurs, Goma est une ville côtière au bord du lac Kivu. Cependant, elle est qualitative, en ce sens qu'il existe des pollutions diverses liées aux rejets agricoles et industriels dans l'eau, car « beaucoup de pays du Sud n'ont pas d'usines de traitement des eaux, ni des réseaux d'assainissement ». ¹³ C'est pourquoi, « les conséquences de ces pollutions sur la santé humaine sont importantes : trois millions des personnes dans le monde meurent chaque année à cause d'une eau insalubre. Ainsi, il faudrait mieux contrôler les fuites dans les réseaux d'adduction et préserver la qualité en évitant les pollutions liées aux divers rejets ». ¹⁴

V. DISCUSSION DES RESULTATS

Ces données sont inquiétantes car c'est la vie humaine qui est en danger. En effet, la figure n° 1 démontre que les textes juridiques qui régissent la décentralisation politique en RDC, entre autres la constitution du 18/02/2006, la loi n° n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces et la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ne sont pas de stricte application. La figure n° 2 révèle que la population est suffisamment informée de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma. Enfin, cela a comme conséquences, des divergences qui naissent dans le système social local entre les gouvernants provinciaux et les pauvres gouvernés, car ceux-ci sont plus frappés de plein fouet par les maladies d'origine hydrique.

VI. CONCLUSION

L'inégalité dans l'accès à l'eau potable est l'un des problèmes qui gangrènent la société de Goma. Les pauvres n'y accèdent pas facilement suite à la loi de l'offre et de la demande. Et les autorités tant provinciales qu'urbaines ne font presque rien dans le sens de résorber la situation.

¹³ Annette Ciattoni, *Op cit*, p. 88

¹⁴ *Id.*, p. 88

Vu ce problème, notre préoccupation était de savoir ce qui explique l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville Goma et quel en est la conséquence.

Les hypothèses qui ont été formulées sont telle que l'échec de la décentralisation politique en RDC expliquerait l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma, la perception de la population face à l'inégalité dans l'accès à l'eau potable serait que l'élite politique provinciale accède plus facilement à ce service essentiel que les gouvernés et les conséquences de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable dans la ville de Goma seraient la grogne des gouvernés ainsi que l'existence des maladies d'origine hydrique dans les ménages pauvres de la ville de Goma.

Les objectifs ont été de relever la cause de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable par les habitants de Goma ; expliquer la perception de la population urbaine face à l'inégalité dans l'accès à l'eau potable et dégager les conséquences de cette inégalité dans l'accès à l'eau potable par les habitants de Goma.

Les résultats obtenus sont révélateurs du fait qu'il y a échec de la décentralisation politique en RDC à la base de l'inégalité dans l'accès à l'eau potable. L'exécutif urbain existe bel et bien, mais sans être contrôlé par les habitants de Goma valablement représentés dans un organe délibérant. En plus la province ne perçoit plus le 40% retenu à la source pour lui permettre d'attaquer le problème de l'eau potable dans la ville de Goma.

La population connaît très bien que l'élite politique ne consomme pas l'eau salé du lac parce qu'elle a tous les moyens financiers pour accéder à l'eau potable vendue à un prix cher.

La grogne que développent les habitants de Goma génère souvent des tensions qui déséquilibrent le système au niveau local. Ceux-ci sont la proie des maladies d'origine hydrique dont la fièvre tifoïde. Dans les structures sanitaires de Goma, les malades de la tifoïde sont omniprésents, alors que d'autres font l'automédication à la maison suite à la pauvreté financière.

Ces résultats confirment totalement nos hypothèses de départ.

Cette réflexion a le mérite d'avoir démontré que l'eau potable est une denrée rarissime dans la ville de Goma. Elle fait l'objet de la loi de l'offre et de la demande. C'est pourquoi il existe une inégalité dans l'accès à ce service essentiel car les pauvres gouvernés n'ont pas la même capacité d'y accéder que l'élite politique.

Elle n'a pas abordé tous les aspects de la décentralisation politique dans les ETD de la RDC, particulièrement la ville de Goma, comme l'inexistence des élections urbaines, municipales et locales. Il faudrait citer également la dépendance de l'autorité centrale dont souffrent les gestionnaires de la ville de Goma, le défi de l'insalubrité auquel les habitants de Goma font face, etc. Nous avons eu des difficultés relatives à l'accès aux données d'ordre financière de la ville de Goma sous-prétexte que cela révèle des questions très sensibles.

C'est dans cette optique que nous comptons poursuivre notre recherche sur la dépendance de l'autorité centrale dont souffre la ville de Goma pourtant c'est une Entité Territoriale Décentralisée.

VII. BIBLIOGRAPHIE

a. OUVRAGE.

1. Paul N'DA (2015) *Recherche et Méthodologie en Sciences sociales et Humaines, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*, éd. Harmattan, Paris
2. G.HERMET, B. BADIE et P. BRAUD (1998) *Dictionnaire de la sociologie, de la science politique et des institutions politiques*, 3^e éd. Armand Colin, Paris
3. Madeleine GRAWITZ (1998) *Méthodes de Recherche en Sciences sociales*, éd. Dalloz, Paris,
4. Annette Ciattoni, (2009) *Géographie*, éd. Hatier, Paris,
5. Jacqueline JALTA et alii (2010), *Sociétés et Développement durable*, éd. Magnard, Paris

b. AUTRES DOCUMENTS.

1. La loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.

c. WEBBOGRAPHIE.

1. <https://www.fr.m.wikipedia.org> le 28/10/2022.
2. <https://www.radiookapi.net> le 28/10/2022
3. Marc Jacquemain, *Appréhender la réalité sociale, Syllabus de question approfondie de méthodologie*, 2014, p. 57, <https://www.scribd.com> le 25/05/2022
4. Emmanuel KYAMUSOKE BORAUZIMA, *Problématique de la promiscuité de logement et son impact sur la population du quartier Mapendo dans la ville de Goma en République Démocratique du Congo*, <https://www.memoireonline.com> le 28/10/2022
- 5.